



Policy Brief 4 Gestion du risque en réutilisation des eaux

Rendre l'eau traitée sûre pour tous

Gouvernance des eaux usées

Les perceptions du
public

Financement de eaux
traitées

Gestion du risque

SUWANU EUROPE est un projet H2020 qui vise à promouvoir l'échange efficace de connaissances, d'expériences et d'expertise entre les professionnels et les acteurs concernés par l'utilisation de l'eau recyclée en agriculture. Ces notes politiques font partie d'un total de 4 fiches visant à surmonter les défis/obstacles identifiés et à faciliter l'adoption de technologies innovantes et de solutions organisationnelles. Ces notes d'orientation jettent les bases d'une future demande d'accords d'innovation pour une initiative d'économie circulaire".

1. Les faits

Le règlement UE 2020/741 inclut la satisfaction des paramètres de qualité définis dans l'annexe du règlement et définit en outre la nécessité d'une validation du traitement et d'un protocole de gestion des risques, à savoir des plans de gestion des risques de réutilisation de l'eau.

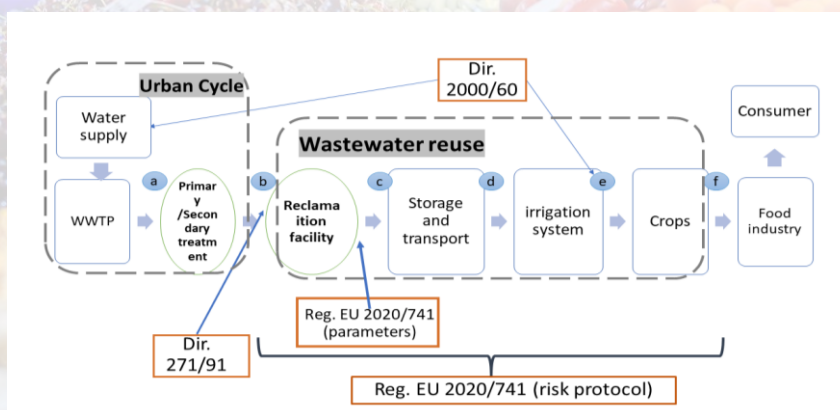
La gestion des risques était déjà incluse dans le WWD 271/91 mais le nouveau règlement élargit le rôle de la gestion des risques par la nécessité d'un plan détaillé de gestion des risques décrit au niveau local (voir annexe II) qui devrait définir les cultures, les pratiques d'irrigation, l'hydrologie locale, le type de sol, etc.

Ces demandes combinées (exigences minimales plus protocole de risque) font du règlement de l'UE probablement la norme la plus avancée dans le domaine de la réutilisation de l'eau pour l'irrigation dans le monde. Actuellement, certains États membres de l'UE disposent d'un règlement (Espagne, France, Italie, Chypre, Portugal et Grèce). Selon l'UE, la norme existante nécessitera des changements mineurs pour être adaptée au règlement 2020/741 de l'UE. L'adaptation impliquera une définition plus claire de :

- | | |
|---|---|
| a) les autorités compétentes pour délivrer les permis | b) classes et exigences relatives à l'utilisation d'eau traitée |
| c) exigences en matière de surveillance | d) validation des protocoles de surveillance |
| e) plan de gestion des risques | f) information du public |

Les trois derniers (d, e, f) nécessiteront des changements majeurs puisque les trois premiers (a, b, c) sont déjà traités par les réglementations existantes dans les États membres du sud.

Figure 1: Points critiques et missions dans la réutilisation de l'eau



2. Le système d'assurance des risques

Le risque de réticence des consommateurs à consommer des produits alimentaires irrigués avec de l'eau traitée a été identifié comme critique pour la mise en œuvre et le développement de la réutilisation de l'eau. Ce risque a été mentionné à la fois par les consommateurs et par les producteurs (agriculteurs et industrie alimentaire). Le protocole de risque doit être mis en œuvre par les exploitants d'usines de traitement en suivant la chaîne complète de traitement de l'eau illustrée dans la figure 1. Le système de gestion des risques est nécessaire dans les étapes entre [b] (le rejet de la station de traitement des eaux résiduaires urbaines) et [e] (le système d'irrigation dans la ferme) et nécessite la mise en œuvre d'un protocole de sécurité. Ce point pourrait être à l'avenir le point crucial pour l'acceptation des consommateurs. L'annexe 2 du règlement UE 2020/741 définit les exigences pour le système de risque qui doit être conçu en fonction des conditions locales, y compris une évaluation des risques pour l'environnement et la santé, des exigences supplémentaires (par exemple, les pesticides, les métaux lourds, etc.) et des mesures préventives.

3. Recommandations

Afin de faciliter le développement des plans de gestion des risques liés à la réutilisation de l'eau requis par le règlement, nous recommandons que les protocoles de risques locaux soient produits au niveau régional ou sous-régional; les régions développent des plans stratégiques, tels que les plans d'action régionaux disponibles dans le livrable 2.6 de SUWANU EUROPE (par exemple, le Plan Regenera en Andalousie), qui définissent les rôles des parties prenantes et les mesures spécifiques dans différents aspects tels que : les procédures administratives, le financement, le plan de surveillance, l'engagement public, les mesures d'urgence, etc. Un soin particulier doit être apporté à l'identification des dangers potentiels pour l'environnement et la santé publique.

Un système de surveillance continue et d'information transparente du public doit faire partie du système de risques afin que les paramètres critiques puissent être enregistrés et surveillés en temps réel. Dans ce sens, la coopération entre les différentes agences et organes gouvernementaux est cruciale et des mécanismes permettant de partager efficacement les informations et de simplifier les procédures administratives doivent être inclus dans les plans régionaux.



4. Lectures suggérées

Berbel, Mesa and Simon (2021) Challenges for circular economy under the EU 2020/741 wastewater reuse regulation. WIREs Water,
 Duong, K., & Saphores, J.-D. M. (2015). Obstacles to wastewater reuse: an overview. WIREs Water, 2(3), 199-214. doi:10.1002/wat2.1074
 EUCR. (2018). Water Reuse – Legislative Framework in EU Regions.
 Mesa-Pérez, E., & Berbel, J. (2020). Analysis of Barriers and Opportunities for Reclaimed Wastewater Use for Agriculture in Europe. Water, 12(8), 2308.
 Po, M., Nancarrow, B. E., & Kaercher, J. D. (2003). Literature review of factors influencing public perceptions of water reuse (Vol. 54): Citeseer
 WWAP, U. N. W. W. A. P. (2017). Wastewater: The Untapped Resource. Retrieved from Paris

CONTACTS:

Coordinator

Rafael Casielles (BIOAZUL SL)
 Avenida Manuel Agustin Heredia nº18 1º4 Málaga (SPAIN)
 Mail | info@suwanu-europe.eu Website | www.suwanu-europe.eu

CONTACTS:

Responsible for Policy Brief

Enrique Mesa-Pérez (emesa@uco.es) | Julio Berbel (jberbel@uco.es)
 Universidad de Córdoba, Campus de Rabanales, Edificio Gregor Mendel
 Website |